

Paris, le 17 juin 2022

## **Communiqué sur la tenue de l'Assemblée générale mixte, sur la politique de rémunération de la société**

1. L'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des Actionnaires de la Société s'est tenue le jeudi 16 Juin 2022 à dix heures, au siège social du Groupe.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Ludovic DAUPHIN, Président du Conseil d'Administration.

La société INGEFIN représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN a été désignée en qualité de scrutateur.

Madame Soliath ALABI, Responsable Juridique a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

L'Assemblée générale s'étant tenue réellement, l'actionnaire qui a donné pouvoir représentait 1.577.693 actions soit 98,6% des droits de vote. L'actionnaire a adopté l'ensemble des résolutions présentées.

2. L'Assemblée générale a statué sur la rémunération des mandataires sociaux versée ou attribué au titre de l'exercice 2021 et figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux.

La huitième résolution relative à la rémunération totale versée ou attribuée au cours de l'exercice 2021 à Madame Audrey SOTO, pour son mandat de directeur Général a été approuvée à l'unanimité des votes exprimés. 1 577 693 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Madame Audrey SOTO a démissionné de son mandat de Directeur Général le 19 Octobre 2021. Madame Florence SOUCEMARIANADIN a été nommé en qualité de Directrice Générale, le 20 Octobre 2021.

La neuvième résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce, a été approuvée à l'unanimité des votes exprimés. 1 577 693 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

La dixième résolution relative à la politique de rémunération du Président Directeur général, au titre de l'exercice 2022, conformément à l'article L.22-10-8 du Code de commerce, a été approuvée à l'unanimité des votes exprimés. 1 577 693 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.